



**Procès-verbal de la séance ordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le mardi 1er décembre 2015 à 19 h
7701, boul. Louis- H.-La Fontaine**

PRÉSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement
M. Gilles Beaudry, Conseiller d'arrondissement
Mme Andrée Hénault, Conseiller de la ville
M. Paul-Yvon Perron, Conseiller d'arrondissement
Mme Michelle Di Genova Zammit, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Andrée Duquette, Directrice d'arrondissement
Mme Louise Goudreault, Secrétaire d'arrondissement et Directrice des Services administratifs, des Relations avec les citoyens et du Greffe
Mme Carole Lalonde, commandante, Service de police de la Ville de Montréal, PDQ 46

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

Dépôt des formules de déclaration des intérêts pécuniaires des élus municipaux

Tel que requis en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les conseillers d'arrondissement Gilles Beaudry, Michelle Di Genova Zammit et Paul-Yvon Perron déposent au conseil leurs formules de déclaration des intérêts pécuniaires.

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h et se termine à 19 h 25.

10.01

Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 19 h 25 et se termine à 19 h 30.

10.02

CA15 12311

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1er décembre 2015

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} décembre 2015 soit adopté tel qu'il a été présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

10.03

CA15 12312

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 novembre 2015, à 19 h

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Anjou tenue le 3 novembre 2015, soit approuvé.

ADOPTÉE

10.04

CA15 12313

Adopter la Politique de reconnaissance et de soutien relative aux organismes, édition 2015 et accorder, en vertu de cette politique, le statut de « partenaires angevins » à 31 organismes

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'adopter la *Politique de reconnaissance et de soutien relative aux organismes*, édition 2015, laquelle est jointe au présent sommaire décisionnel 1150965017 endossé par Mme Josée Mondou, Chef de la Division des Programmes et du soutien aux organismes le 19 novembre 2015;

D'accorder, en vertu de ladite Politique, le statut de « partenaire angevin » aux 31 organismes suivants:

Association Al Arabiya Québec
Association Au fil du temps d'Anjou
Association de badminton d'Anjou
Association de baseball mineur d'Anjou
Association de soccer Anjou
Association de tennis Anjou
Association de volley-ball Anjou

Association des aînés italiens d'Anjou
Association du hockey mineur Anjou
Association récréative du Boulodrome d'Anjou
Carrefour Solidarité Anjou
Centre humanitaire d'organisation, de ressources et de références (CHORRA)
Cercle Amitié Anjou
Cercle de fermières d'Anjou
Club Aïkibudo Anjou
Club d'escrime Les Spartiates d'Anjou
Club de bridge Anjou
Club de Judo Anjou
Club de patinage artistique Anjou Kinsmen inc.
Club Santé Sport Anjou
Club TaeKwonDo Anjou
Comité d'animation culturelle de la bibliothèque d'Anjou
Culture à la carte d'Anjou
Éveil musical Anjou
Le Bel Âge d'Anjou
Le Carrousel du P'tit Monde d'Anjou inc.
Maison de jeunes Le Chemin faisant inc.
Opération Surveillance Anjou (OSA)
Service d'aide communautaire d'Anjou (SAC)
Service d'Aide et de Référencement Aîné d'Anjou (SARA)
Société d'horticulture, d'écologie et de vivaces d'Anjou (S.H.E.V.A.)

ADOPTÉE

12.01 1150965017

CA15 12314

Recommander au conseil municipal d'adjuger le contrat numéro 2015-07, relatif à la reconstruction de l'intersection des boulevards Bourget et des Sciences de l'arrondissement d'Anjou, à la compagnie Eurovia Québec Construction inc., au montant de 790 074,97 \$

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

De recommander au conseil municipal :

D'autoriser une dépense de 790 074,97 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux du contrat numéro 2015-07, relatif à la reconstruction de l'intersection des boulevards Bourget et des Sciences, comprenant toutes les dépenses incidentes;

D'adjuger à la compagnie Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission datée du 26 octobre 2015, soit au prix total de 790 074,97 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public pour le contrat numéro 2015-07;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre.

ADOPTÉE

20.01 1150790008

CA15 12315

Approuver le contrat de location de salle à intervenir avec La Fabrique de la Paroisse Notre-Dame d'Anjou pour l'utilisation du sous-sol de l'église Saint-Conrad au bénéfice de la Popote roulante Anjou, année 2016

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

D'approuver le projet de contrat de location par lequel l'arrondissement d'Anjou loue de la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-d'Anjou, le sous-sol de l'Église Saint-Conrad situé au 6921 de l'avenue Azilda, au bénéfice de la Popote roulante Anjou, pour une période de 10 mois, soit du 1er janvier au 30 juin 2016 et du 1er septembre au 31 décembre 2016, moyennant un loyer totalisant 4 450 \$, non taxable, le tout, selon les termes et conditions prévus audit projet joint au sommaire décisionnel portant le numéro 1150556016 endossé par M. Martin Savaria, directeur de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social en date du 18 novembre 2015;

D'autoriser le directeur de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social à signer, pour et au nom de l'arrondissement ledit contrat;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.02 1150556016

CA15 12316

Approuver le contrat de services à intervenir avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (Canadienne) - (SPCA), relatif au contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou, année 2016

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver le contrat de services à intervenir de gré à gré entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) - (S.P.C.A.), pour le contrôle animalier sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou, dont copie est jointe au sommaire décisionnel numéro 1155190018 endossé par M^{me} Isabelle Ménard, directrice du Développement du territoire, en date du 24 novembre 2015, et ce, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016, au coût approximatif de 94 620 \$, aucune taxe n'étant applicable;

Ce contrat comprend une option de renouvellement d'un an, pour un maximum de 2 prolongations

D'autoriser la directrice d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.03 1155190018

CA15 12317

Approuver une modification au bail intervenu avec Mme Isabel Santos pour la location d'un terrain sur l'avenue Baldwin (lot 1 111 898) aux fins de stationnement public pour automobiles

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver une modification au bail par lequel l'arrondissement d'Anjou loue de Mme Isabel Santos, un terrain situé sur l'avenue Baldwin connu et désigné comme étant le lot numéro 1 111 898 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la période du 1er juin 2015 au 31 mai 2016, devant servir à l'aménagement d'un stationnement public temporaire dans le cadre du projet pilote de réaménagement et de verdissement de l'avenue de Chaumont, et ce, selon les termes et conditions prévus au projet de modification de bail joint au sommaire addenda numéro 1155190008 préparé par Mme Sylvie Boutin, commissaire adjointe à la Direction du développement du territoire;

D'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer tous ladite convention de modification;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.04 1155190008

CA15 12318

Ratifier la contribution financière de 1 149,75 \$ au bénéfice de l'organisme Concertation Anjou, réaménagement du sous-sol de l'immeuble situé au 6937, avenue Baldwin (Agora Anjou)

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

De ratifier la contribution financière au montant de 1 149,75 \$ à l'organisme Concertation Anjou, représentant le montant des honoraires acquittés par l'arrondissement encourus pour les services professionnels en architecture de M. Francisco Rebelo, pour le réaménagement du sous-sol de l'immeuble situé au 6937 de l'avenue Baldwin (*Agora Anjou*);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.05 1152072014

CA15 12319

Rapport sur la liste des décisions déléguées pour la période du 17 octobre au 13 novembre 2015, ainsi que sur la liste des bons de commande, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable du mois d'octobre 2015

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

De recevoir le rapport de la directrice d'arrondissement faisant état des décisions prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50), comprenant la liste des décisions déléguées pour la période du 17 octobre au 13 novembre 2015, ainsi que sur la liste des bons de commande, des demandes de paiement et des virements budgétaires pour la période comptable du mois d'octobre 2015.

ADOPTÉE

30.01 1152911011

CA15 12320

Adopter le calendrier des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2016

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'adopter le calendrier des séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2016, dont copie est jointe au sommaire décisionnel numéro 11520171006 endossé par Mme Louise Goudreault, Directrice des Services administratifs, des Relations avec les citoyens et du Greffe et Secrétaire d'arrondissement, en date du 18 novembre 2015.

ADOPTÉE

30.02 1152071006

CA15 12321

Désigner le maire suppléant d'arrondissement pour les mois de décembre 2015, janvier, février et mars 2016

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

De désigner le conseiller Paul-Yvon Perron comme maire suppléant d'arrondissement pour les mois de décembre 2015, janvier, février et mars 2016.

ADOPTÉE

30.03 1150558011

CA15 12322

Autoriser une dépense de 165 000 \$ pour l'achat de livres pour l'année 2016

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépenses de 165 000 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de livres en langue française et anglaise, québécois et non québécois, pour l'année 2016;

D'autoriser l'émission de bons de commande ouverts auprès des fournisseurs suivants:

Carrefour BD
La maison de l'éducation inc
Librairie Bertrand
Librairie Monet
Librairie Monic
Raffin
Renaud Bray
Socadis
Somabec

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

30.04 1150965019

CA15 12323

Accorder une dérogation mineure, 8212, avenue Talcy

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

Attendu que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

En conséquence;

Il est recommandé :

D'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage RCA 40, pour le bâtiment résidentiel situé au 8212 de l'avenue de Talcy, sur le lot numéro 1 113 448 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin d'autoriser la marge avant existante de 3,68 mètres, alors que ledit règlement exige une marge avant minimale de 4,5 mètres, le tout, selon le certificat de localisation réalisé par M. Daniel Fouquette, arpenteur-géomètre, de la firme Labre et associés.

ADOPTÉE

40.01 1155365057

CA15 12324

Accorder une dérogation mineure, 8201, place de Vaujours

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Attendu que les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil;

En conséquence;

Il est recommandé :

D'accorder une dérogation mineure au règlement de zonage RCA 40, pour le bâtiment résidentiel situé au 8201 de la place de Vaujours, sur le lot numéro 1 113 404 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, afin de permettre un récipient de gaz propane dans le premier tiers de la cour latérale droite, alors que ledit règlement exige que dans la cour latérale, le récipient ne doit pas être installé dans le premier tiers de la cour latérale adjacente à la cour avant, le tout, selon le certificat de localisation réalisé par M. Christian Léger, arpenteur-géomètre, en date du 6 juin 2013, sous le numéro 5754 de ses minutes.

ADOPTÉE

40.02 1155365059

CA15 12325

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), 5759, avenue Baldwin

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de construction de deux résidences unifamiliales jumelées situées sur l'avenue Baldwin, sur le lot 1 111 609 (futurs lots numéros 5 797 633 et 5 797 634) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément au plan d'implantation et de lotissement réalisé par M. Denis Moreau, arpenteur-géomètre, en date du 2 octobre 2015, sous le numéro 3784 de ses minutes, ainsi qu'au photomontage et aux plans réalisés par la firme Plans Dany Allard inc., en date du 28 septembre 2015, le tout, conditionnellement à ce qu'un espace soit aménagé sous l'escalier avant afin d'effectuer le rangement des contenants destinés aux collectes;

À défaut de la délivrance d'un certificat d'autorisation à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant la date de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.03 1155365058

CA15 12326

Adopter le second projet de Règlement RCA 40-19, modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40)

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que le second projet de règlement numéro RCA 40-19, modifiant le règlement de zonage RCA 40 de l'arrondissement d'Anjou, soit adopté tel qu'il a été soumis et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Que la secrétaire d'arrondissement soit autorisée à publier tous les avis requis pour donner suite à la procédure et à transmettre tous les documents requis tel qu'il est édicté par la loi.

ADOPTÉE

40.04 1155365056

CA15 12327

Adoption du règlement RCA 117 sur la taxe locale récurrente relative aux services (exercice financier 2016) (5¢)

Attendu qu'en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir lu le texte du règlement RCA 117 sur la taxe locale récurrente (exercice financier de 2016) et renoncent à sa lecture;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et au sommaire décisionnel;

Attendu qu'avis de motion M-2015-20 a été donné par le conseiller Andrée Hénault à la séance ordinaire du 3 novembre 2015;

En conséquence;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Que le règlement RCA 117 sur la taxe locale récurrente relative aux services (exercice financier 2016), (5 ¢), soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE

40.05 1152072013

CA15 12328

Adoption du Règlement RCA 118 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2016) (6¢)

Attendu qu'en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir lu le texte du règlement RCA 118 sur la taxe relative aux services (exercice financier de 2016) et renoncent à sa lecture;

Attendu que l'objet de ce règlement est détaillé au règlement et au sommaire décisionnel;

Attendu qu'avis de motion M-2015-21 a été donné par le conseiller Gilles Beaudry à la séance ordinaire du 3 novembre 2015;

En conséquence;

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que le règlement RCA 118 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2016), (6 ¢), soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE

40.06 1152072013

CA15 12329

Adopter le Règlement RCA 119, autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'acquisition d'équipement et de matériel roulant

Attendu qu'en vertu de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir lu le texte du règlement RCA 119, autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'acquisition d'équipement et de matériel roulant;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Attendu que l'avis de motion M-2015-22. a été donné par le conseiller Paul-Yvon Perron à la séance ordinaire du 3 novembre 2015;

En conséquence;

Il est proposé par Paul-Yvon Perron

appuyé par Gilles Beaudry

et unanimement résolu :

Que le règlement numéro RCA 119, autorisant un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'acquisition d'équipement et de matériel roulant, soit adopté tel qu'il a été rédigé;

Que la secrétaire d'arrondissement tienne un registre à la disposition des personnes habiles à voter pour ce règlement et qu'elle soit autorisée à publier tous les avis requis pour donner suite à la procédure telle qu'édictée par la loi;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

40.07 1152072015

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement des documents suivants :

- Compte rendu de la réunion du comité de circulation de l'arrondissement d'Anjou tenue le 23 septembre 2015.

60.01 1155190019

- Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 octobre 2015.

60.02 1155365060

- Procès-verbal de la réunion de la Commission culture, sports, loisirs et développement social, tenue 6 octobre 2015.

60.03 1150507033

- Procès-verbal de la réunion de la Commission des travaux publics et du développement du territoire, tenue le 7 octobre 2015.

60.04 1150507032

CA15 12330

Approuver les recommandations du comité de circulation de l'arrondissement d'Anjou issues de la réunion tenue le 23 septembre 2015

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Paul-Yvon Perron

et unanimement résolu :

Considérant les recommandations issues de la réunion du comité de circulation tenue le 23 septembre 2015;

En conséquence;

Nous recommandons:

D'autoriser les demandes suivantes :

1. Modifier le phasage des feux de circulation suivant les recommandations de l'étude « Synchronisation des feux de circulation - rue Bombardier aux intersections du boul. Louis-H-La Fontaine et du boul. des Galeries-d'Anjou »;
2. Ajouter de la signalisation supplémentaire de sens, d'ajouter un second panneau d'arrêt ainsi qu'un panneau d'interdiction de virage à droite sur le boulevard des Roseraies, à l'intersection de la place des Roseraies.

De refuser les demandes suivantes :

- L'installation d'une zone de stationnement réservée aux personnes handicapées à proximité du 6484 de l'avenue Baldwin;
- L'installation des panneaux d'arrêt sur l'avenue Azilda, au coin du boulevard de Châteauneuf;
- La modification du temps de passage alloué aux véhicules sur le boulevard des Roseraies, à l'intersection du boulevard Louis-H.-La Fontaine;
- L'installation d'une zone de débarcadère pour handicapé près du 8667 du boulevard Yves-Prévost, entre les avenues Baldwin et Azilda;

- L'installation de dos-d'ânes sur l'avenue Justine-Lacoste, entre la rue Bombardier et l'avenue de Bretagne;
- L'installation de panneaux d'arrêt et le marquage des lignes d'arrêt axiales aux panneaux, ainsi qu'une zone au sol hachurée sur l'avenue Hérisson à l'intersection de l'avenue des Tourelles.

De reporter la demande suivante à une date ultérieure:

- La modification de la zone de stationnement sur la rue Bombardier, entre la promenade des Riverains et le boulevard des Galeries-d'Anjou.

ADOPTÉE

70.01 1155190020

CA15 12331

Levée de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 1er décembre 2015

Il est proposé par Gilles Beaudry

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

Que la présente séance soit levée à 19 h 49.

ADOPTÉE

70.02

Luis Miranda
Maire d'arrondissement

Louise Goudreault
Secrétaire d'arrondissement et Directrice
des Services administratifs, des
Relations avec les citoyens et du Greffe

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement
tenue le 12 janvier 2016.